

Arrêté 2024/3



Portant autorisation de stationnement de taxi




Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,
Vu le code de la route,
Vu le code des transports,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2010 réglementant les activités de chauffeur et d'exploitant de taxi,
Vu l'arrêté préfectoral du 3 mars 2016, modifiant l'arrêté préfectoral du 08 juillet 2010,
Vu l'arrêté n° 2019/10 du Président de la CA2C, portant autorisant de stationnement taxi, portant le numéro 2 sur le territoire de la commune de Caudry, en date du 15 avril 2019,
Vu l'obligation de renouvellement de cette autorisation tous les 5 ans,
Vu l'utilisation pleine et effective de cette autorisation pendant une durée de 5 ans,

ARRETE

Article 1 : L'autorisation de stationnement de taxi, portant le numéro 2 sur le territoire de la commune de Caudry, est renouvelée pour une période de 5 ans au profit de son titulaire actuel, Monsieur Pierre-Antoine DHAUSSY.

Article 2 : Cette autorisation reste délivrée à titre gratuit et reste incessible et renouvelable tous les 5 ans

Article 3 : Monsieur le Président de la CA2C est chargé de l'exécution de présent arrêté qui sera notifié au titulaire de l'autorisation de stationnement, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cambrai et à Monsieur le Préfet du Nord.

<p>Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 07/02/2024 Publication le 07/02/2024 Vu, Le Président – Serge SIMEON</p> 	<p>Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 07/02/2024 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
--	--

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2024_3
Objet :	Arrêté 2024/3 portant autorisation de stationnement de taxi
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-02-07 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.7 - Transports
Identifiant unique :	059-200030633-20240207-A2024_3-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20240207-A2024_3-AR-1-1_0.xml	text/xml	875 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : A2024.3.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20240207-A2024_3-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	385.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 février 2024 à 11h45min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 février 2024 à 11h45min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 février 2024 à 11h45min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 février 2024 à 11h46min01s	Reçu par le MI le 2024-02-07